

COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY

Séance du 3 février 2021

Le 3 février 2021 à 17h, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : 25 janvier 2021

Nombre de conseillers : En exercice : 30 – Présents : 19 – Pouvoirs : 5 - Votants : 24

Présents : Jean-François CASSIER, Président, Denis ARTOT, Alphonse BELLONTE, Joffrey CHALAPHY, Frédéric CHASSARD, Stéphane CREGUT, Hugues DANJOUX, Brigitte DEVELAY-MICHELIN, Sébastien DUBOURG, Jean-Michel FALGOUX, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Vincent PETEX, Françoise PINAULT, Marine-Alice POIZOT, Christophe POULARD, Pierre-Jean RASQUIN, Henri VALETTE, Philippe VALLON.

Excusés : Alain AUDIGIER, Stéphane AURIACOMBE, Didier CARDENOUX, Frédéric ECHAVIDRE, Lionel GAY, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jacques PERRON, Amandine RANC, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

Pouvoirs : Alain AUDIGIER à Jean-François CASSIER – Stéphane AURIACOMBE à Sébastien DUBOURG – Frédéric ECHAVIDRE à Jean-François CASSIER – Patrick SEBY à Amélie PANCRACIO – Pierre SIMON à Stéphane CREGUT.

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

M. le Président annonce l'ordre du jour

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 14/12/2020

2/ Régie de recettes "Boutique" : Nouveaux tarifs

3/ Vente de billetterie : demande d'exonération de commissions des accompagnateurs en montagne

4/ Débat d'Orientations Budgétaires – Budget 2021

5/ Questions et informations diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 14/12/2020

M. Le Président soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020 que le Conseil adopte à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2021-02-03-01 - Régie de recettes « boutique » : Nouveau tarif.

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la vente de marchandise proposée ci-dessous et d'en adopter le tarif.

Marchandises exonérées	Prix de vente
Carte Montagne Massif Central	1,00 €

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, autorise la vente par le biais de la régie de recette « Boutique » de la carte Montagne Massif Central au prix de 1 €.

DELIBERATION N° 2021-02-03-02 - Régie de recettes « boutique » : Exonération de commissions sur les ventes de billetterie

Vu le contexte économique actuel et afin de soutenir les activités, M. le Président propose au Conseil d'Administration de ne pas percevoir de commission sur les ventes de billetterie réalisées par le biais de la régie de recettes « Boutique » durant les mois de février et mars 2021.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à L'UNANIMITE, accepte de ne pas percevoir de commission sur toutes les ventes de billetterie réalisées par le biais de la régie de recettes « Boutique » durant les mois de février et mars 2021.

Arrivée d'Amandine RANC.

Débat d'Orientations Budgétaires – Budget 2021

M. le Directeur rappelle les dispositions légales sur la tenue du débat d'orientations budgétaires, qui n'est pas une obligation vu la taille de notre structure.

Mais M. le Président et lui-même ont fait le choix de la tenue d'un tel débat en amont de la présentation du budget primitif, pour permettre aux administrateurs de faire part de leurs remarques et suggestions avant l'élaboration du budget.

Après avoir exposé le contexte général au niveau de la situation économique est sociale, M. le Directeur expose la situation de l'Office de Tourisme qui malgré la pandémie a poursuivi la réalisation des missions qui lui sont confiées via la convention d'objectifs.

La situation budgétaire au 31.12.2020 est saine et laissera apparaître un excédent à la clôture du compte administratif.

Les orientations budgétaires pour 2021 :

Au niveau des recettes :

- Il est rappelé que pour 2021, la Communauté de communes a décidé de proroger d'un an par avenant la convention triennale 2018-2020. Il a été acté par le bureau de la Communauté de Communes que par solidarité sur la situation COVID 19, compte tenu des bons résultats, et tout en gardant des moyens importants et adaptés pour le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme, la subvention attribuée sera réduite de 100 000 €.
- La taxe de séjour a été encaissée au niveau attendu en 2020, mais pour 2021 il faut rester prudent au regard de la situation hivernale et sans doute thermale attendue.
- Pour développer les ventes au niveau des boutiques, l'Office de Tourisme va renouveler son stock avec des articles « plus responsables » en termes de développement durable et un peu plus haut de gamme.
- Concernant les prestations de service à destination des prestataires touristiques, les recettes 2021 seront en baisse vu les dernières décisions entérinées par le Conseil d'Administration (remises commerciales sur les Sancy Bienvenue – suppression de la brochure Hébergement et des ventes d'encarts liés – exonération de commissions sur les ventes de billetterie en février et mars).

Au niveau des dépenses :

Pour les éditions : production d'une nouvelle édition de la carte Sancy et d'une carte en anglais et en néerlandais

Pour la communication : l'objectif principal est de remplir les hébergements du massif et donc de se concentrer sur des clientèles qui génèrent du séjour avec nuitée(s).

Pour développer la fréquentation hors vacances scolaires et pouvoir s'affranchir des règles de déplacement qui peuvent provenir suite à la crise sanitaire, des actions de communication seront également réalisées à destination de la clientèle de proximité.

Le travail à destination de la clientèle étrangère va se poursuivre dans le cadre du groupement instauré avec Clermont, Vulcania et Terra Volcana. Les actions restent concentrées sur la presse notamment cette année avec la presse suisse via un workshop et la presse belge via des reprises de contacts et des accueils presse suite au workshop de l'an passé à Bruxelles.

Des actions spécifiques seront engagées pour soutenir la filière groupes, le moment venu.

Comme les années précédentes la répartition des actions sera de 60% pour le printemps/été et automne et de 40% pour la saison hivernale. Des actions spécifiques seront mises en place pour développer la fréquentation sur les ailes de saison. Plusieurs pistes sont évoquées : événement rando, clientèle bien-être et santé, vacances petits enfants/grands parents ...

Il a été décidé de ne pas reconduire le Club Sancy en l'état. Pour 2021 il sera étudié l'opportunité de mettre en place une carte du curiste qui permettrait d'obtenir des avantages, réductions...

A moyen terme, une réflexion sera engagée pour la mise en place d'une carte de fidélisation territoriale.

Pour sa Gestion de la Relation Clients (GRC), l'Office de Tourisme envisage de se doter d'un outil plus performant que l'actuel (coût annuel similaire à l'outil en place).

Photos/vidéos : l'Office de Tourisme doit continuer à produire des vidéos en recourant soit à l'embauche d'un cadreur-monteur salarié soit à l'achat de prestations de services

Pour le personnel : Le budget sera réalisé en tenant compte des postes créés. Une adaptation de postes et compétences devra être envisagée en fonction des axes inscrits dans la nouvelle convention d'objectifs.

Nouveaux axes de travail pour 2021 :

- La qualité : une réflexion et un travail sur l'amélioration des prestations touristiques (équipements et accueil) sera programmée avec l'objectif de fidéliser davantage la clientèle
- Schéma touristique de positionnement : élaboration en coordination avec la Communauté de Communes
- La convention d'objectifs triennale 2022-2024 : élaboration en coordination avec la Communauté de Communes
- Mise en place d'une charte de réassurance sur la sécurité sanitaire
- Réflexion sur la mise en place d'un contrat collectif d'assurances annulation
- Mise en place d'une politique d'accueil des campings-cars

Concernant les investissements :

Au niveau des dépenses : la principale dépense portera sur la création et la mise en ligne du nouveau site Internet.

Au niveau des recettes : elles seront constituées du report de l'excédent 2020 et des amortissements en cours. Il n'est pas prévu de recours à l'emprunt, ni de virement de la section de fonctionnement.

Questions et informations diverses

- **Jury Horizons**

La réunion de sélection pour les œuvres Horizons 2021 se tiendra jeudi 04 février.

- **Convention d'objectifs : réunion du bureau de l'Office de Tourisme**

Une réunion préparatoire est programmée dans les jours prochains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.

Compte-rendu affiché le 16.02.2021